

Le Métallo

Journal de la CGT du Site de Sochaux

Juillet 2015

360 salariés PSA menacés d'être vendus à des sous-traitants avec pertes et fracas !

4 projets de vente, principes généraux

Il y en a 4 au total, 3 dans le périmètre de la DRD, 1 pour le patrimoine PSA. Dans les pages suivantes, nous vous présentons chaque projet en détail, les nouvelles conditions de travail imposées au sein du repreneur, et l'analyse que la CGT fait pour vous.

Dans tous les cas de figures, la direction veut appliquer **le 49-3 des entreprises, à savoir, l'article 1224-1 du Code du travail** : « *Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.* »

Dans le cas de chaque projet, la loi prévoit un maintien de l'ensemble des acquis collectifs pendant 15 mois. En l'absence d'accord plus favorable signé entre les parties (nouvel employeur et syndicats présents dans la nouvelle société, **quand il y en a**) pendant les 15 mois, les salariés seront soumis aux accords collectifs existants dans la nouvelle entreprise.

Les motifs économiques

La direction ne cache pas sa volonté de réduire ses coûts de production en vendant ses salariés à des sous-traitants. **Elle va même jusqu'à oser dire qu'elle se réjouit de voir ces sous-traitants délocaliser dans des pays low-cost, ce qui devrait lui permettre de revoir à la baisse plus facilement, les tarifs de prestations !**

Les véritables motifs économiques de ces transferts est de baisser les conditions sociales des salariés pour baisser les coûts de prestation et ainsi augmenter les profits. D'aucuns diront que l'entreprise doit faire des bénéfices pour continuer à se développer, certes, mais à quel prix, et pourquoi faire ?

Une bonne partie de la réponse a été apporté par le document de référence PSA 2014 : Des dirigeants qui augmentent leurs salaires et des retraites-chapeau confortables (voir retraite-chapeau Robert PEUGEOT, plus loin). En avril 2015, les actionnaires ont voté la possibilité de racheter des actions pour un montant pouvant aller jusqu'à 1,3 Milliard d'€, un montant historique !

Les conséquences sociales

Après la suppression des transports collectifs de journée, l'externalisation du gardiennage, la vente du laboratoire physico-chimique de Belchamp et la vente à « Proservia » des dépanneurs informaticiens, c'est au tour de trois entités de DRD. Ce faisant, ce sont les conditions de travail et de rémunérations de ces salariés qui vont empirer (aides CE, ACCAC, garanties employeurs en cas de maladie, etc.). Des acquis liés au statut PSA qui ne sont pas tombés du ciel mais qui sont le fruit de nombreuses luttes au sein de l'entreprise.

Les atteintes aux pouvoirs d'achats des salariés ces dernières années et l'augmentation du coût de la vie, ne nous permettent pas de perdre le moindre nouveau centime de salaire !

Les détails des projets présentés

Activités	Effectifs	Nouvel employeur, nouvelles conditions	Analyses CGT
<p>Musée Peugeot Sochaux Archives Hérimoncourt Conservatoire Citroën Clubs partenaires Grande Armée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 24 salariés • 5 salariés • 5 salariés • 2 salariés 	<p>PSA transfère l'ensemble de ces activités et ses salariés au sein de l'« Association Aventure Peugeot » qui existe déjà. Les salariés seront régis par la Convention Collective des espaces de loisirs, attractions et culturelles. La direction PSA s'engage à maintenir certains avantages collectifs mais pas tous. Transferts au 1^{er} octobre 2015.</p>	<p>Il n'y a aucun motif économique valable qui justifie un tel changement de statut de ces salariés. La direction aurait très bien pu maintenir les statuts PSA. Un regroupement au sein de l'association en question aurait suffi. Ces salariés vont perdre de nombreux acquis. la CGT a émis un avis défavorable au CCE et au C.E. FO/CFTC/CGC ont voté pour.</p>
<p style="text-align: center;">Pilotage de la maintenance des moyens d'essais à Belchamp</p> <p>Les moyens d'essais sont les outils et matériels utilisés pour réaliser les tests et essais sur les véhicules au centre d'essai technique de Belchamp.</p> <p>Ces moyens doivent faire l'objet d'une maintenance, notamment préventive. Cette maintenance nécessite un pilotage précis pour maintenir le parc de moyens d'essais en bon état de fonctionnement.</p>	<p>5 salariés (2 ETAM et 3 Cadres)</p>	<p>Le Groupe ICM auquel appartient déjà la société <i>Industrelec</i> va créer une société appelée P2M chargée de reprendre ces activités au sein du Groupe PSA (20 salariés au total). Les salariés concernés seront toujours régis par la Convention Collective de la Métallurgie. P2M ayant moins de 50 salariés, il n'y aura plus de Comité d'Entreprise !</p> <p>Ce sont les accords collectifs du Groupe ICM qui s'appliqueront au-delà du délai de 15 mois après le transfert, qui devrait avoir lieu le 1^{er} décembre 2015.</p>	<p>Nous ne connaissons pas encore avec exactitude le contenu de l'ensemble des accords collectifs applicables au sein du Groupe ICM. La direction n'a d'ailleurs même pas pris la peine de présenter la liste des acquis en question, dans le cadre de la consultation des élus. Il semblerait qu'il y ait aujourd'hui des carences dans le pilotage de la maintenance de moyens d'essais au sein de PSA. Pas sûr que les choses s'arrangent en sous-traitants le travail! La CGT a donc bien évidemment émis, un avis défavorable à ce projet de vente.</p>
<p style="text-align: center;">Fabrication et mise au point des lignes au ferrage (automates soudeuses)</p> <p style="text-align: center;">(BIWE)</p>	<p>48 salariés dont 19 ouvriers.</p>	<p>C'est le Groupe d'Ingénierie SEGULA qui reprendrait l'activité. La Convention Collective est celle des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils et Sociétés de conseil.</p> <p>Le transfert est prévu au 1^{er} décembre 2015</p>	<p>PSA prévient que SEGULA pourrait délocaliser certaines tâches dans les pays low-cost. Les emplois sont donc menacés. En ce qui concerne les conditions de travail chez SEGULA, voir page suivante (roulage/analyse).</p>

Roulage/analyse Belchamp

La direction envisage également de céder toute l'activité relative à la détection des défauts sur les véhicules et leur analyse, au Groupe d'Ingénierie SEGULA, partenaire de PSA depuis de nombreuses années (BEX).

La Convention Collective est celle des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils et Sociétés de conseil (SYNTEC), le transfert est prévu au 1^{er} décembre 2015, comme pour les autres activités menacées de ventes (sauf le musée).

Cette vente ne concernerait pas moins de 92 salariés dont 78 ouvriers. Ces salariés, comme les autres, se sont pris cette très mauvaise nouvelle en pleine figure, seulement 15 jours avant les congés d'été !

Premiers problèmes

- ⊗ Le statut PSA sera définitivement perdu pour les salariés, avec des pertes d'acquis (ACCAC, garantie employeur en cas de maladie, aides CE, etc.)
- ⊗ Il n'y a pas une ligne dans la convention « SYNTEC » qui accorde le moindre droit aux ouvriers ! Cette convention ne reconnaît même pas cette catégorie socio-professionnelle. Il y a fort à parier que cela soit aussi le cas dans les accords collectifs « SEGULA ».
- ⊗ La Société SEGULA n'est pas réputée pour ses qualités sociales, sa réputation la précède (BEX), et ce n'est pas brillant.
- ⊗ La direction indique que certaines activités pourraient être délocalisées sur des sites proches des sites européens (SEGULA a fortement accrue sa présence au Maroc), les emplois sont donc menacés à terme.

La CGT a bien évidemment émis un avis très défavorable concernant cette vente des salariés à SEGULA, et demande à la direction de renoncer à ces mauvais projets.

Premières mobilisations

Les salariés de Belchamp ont cessé le travail par trois fois, dont une fois avec les salariés de Sochaux, pour demander à la direction de renoncer à ces ventes.

Cela a déjà permis la médiatisation du mouvement, et l'obtention de différents soutiens de la part d'élus politiques locaux.

Le combat doit continuer dès la rentrée !

Il est malheureusement fort probable que la direction ait encore d'autres projets de ventes dans son tiroir, qu'elle ne tardera pas à sortir au grand jour. Il est donc important de ne pas laisser les salariés touchés aujourd'hui, se battre seuls.

Nous devons obtenir un rapport de force suffisant pour préserver nos acquis sociaux et nos emplois.

La CGT appelle l'ensemble des salariés du site de Sochaux et Belchamp à se faire entendre pour le maintien des acquis sociaux et des emplois.

Accord compétitivité

En échange de la baisse du pouvoir d'achat et du gel des salaires, la direction avait promis de maintenir 75% des emplois « DRD » en France jusqu'en 2016. Elle a ainsi obtenu la signature d'un accord fin 2013. **La CGT, elle, avait refusé de se soumettre à ce chantage à l'emploi.**

De plus, la direction avait omis de dévoiler ces projets d'externalisations des activités de DRD avec, à la clé, une nouvelle baisse des acquis sociaux des salariés, pourtant, elle ne les ignorait pas ! **Quelle sera la prochaine étape ?**

Au final, l'accord compétitivité, c'est : la baisse du pouvoir d'achats, la baisse du pouvoir d'achats et la baisse du pouvoir d'achats de tous les salariés.

Pour les actionnaires et les dirigeants, c'est : par ici la monnaie !

**NCS : Nouveau contrat
ANTISOCIAL**



Jours fériés

Cela fait plusieurs fois cette année que la direction tente de nous obliger à travailler les jours fériés. Il n'y a qu'à voir le feuilleton du 14 juillet 2015, où le président du C.E (DRH Sochaux), n'a même pas osé annoncer aux élus du C.E, l'affichage de ce jour férié (travail obligatoire).

Le chômage durant les jours fériés chez PSA est un USAGE dans l'entreprise. Les jours fériés sont en effet chômés depuis la nuit des temps.

La direction ne peut pas remettre en cause un USAGE sans avoir, au préalable, informé le C.E et chaque salarié, individuellement.

Si la direction persiste, c'est le Conseil des Prud'hommes qui devra trancher.

La CGT réclame le déblocage rapide des salaires et le recours exclusif au volontariat pour les jours fériés.

Non aux fins de missions

La direction prévoit de renvoyer 300 intérimaires à Pôle Emploi, à la rentrée. Ces licenciements font suite à la baisse de production sur le système 2.

La CGT demande à la direction de maintenir ces emplois sur le site de Sochaux, en les répartissant sur l'ensemble des usines du Centre pour permettre l'amélioration des conditions de travail de tous.

C'est possible, urgent et nécessaire pour permettre à ses salariés de conserver leur boulot et soulager les charges de travail de l'ensemble des salariés de fabrication !



ERRATUM

Comme vous l'aurez sans doute compris, une erreur s'est glissée dans notre tract de la Semaine 25 au sujet de la baisse des conditions de départs anticipés pour les salariés de Rennes, Poissy et St Ouen (DAEC 2015). La CGT réclame un départ en pré-retraite à 57 ans et non pas à 60 ans, bien sûr.

La retraite-chapeau de trop !

Le journal « Le Point » a dévoilé, la semaine dernière que Robert Peugeot, grâce à une petite combine, a réussi à se faire payer une retraite-chapeau à vie (160 000 €/an): Robert Peugeot s'est taillé une règle sur mesure pour toucher l'an dernier, une retraite-chapeau à laquelle il n'avait pas droit, n'étant plus salarié du Groupe depuis 10 ans.

L'existence de ce système de retraite-chapeau est inadmissible dans un contexte où les pensions de retraites et les salaires, subissent des atteintes sans précédents !

La CGT demande l'arrêt du système de retraite-chapeau et que toutes les sommes ainsi versées soient rendues au Groupe, et redistribuées aux salariés sous forme d'augmentations de salaires.



Vive les congés payés

La CGT du site de Sochaux/Belchamp vous souhaite à toutes et tous de bons congés payés !

Voici un acquis de 1936 remporté grâce à la lutte de nos aînés. A l'époque, le patronat levait les bras au ciel en disant que s'il accordait un tel acquis aux salariés, les entreprises n'y survivraient pas. L'avenir a donné tort au patronat puisque, depuis, les semaines de congés payés ont augmenté et les grandes entreprises n'ont jamais fait autant de profits !

Ceci étant, la direction de PSA a quand même trouvé le moyen d'obtenir le fractionnement de nos congés payés, en utilisant les mêmes recettes qu'en 36 : « question de survie ».

La CGT est convaincue que l'entreprise aurait survécu à la fermeture de l'usine pendant 4 semaines, comme cela a été le cas pendant des dizaines d'années : « Question de logique ».